

Point 04 : Développement de nouvelles lignes de tramway : saisine de la commission nationale du débat public

Intervention : Jean-Jacques Moreau (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

En matière de transports en commun, Nantes est considéré comme la ville pionnière du renouveau du tramway en France. En 1978, bien qu'aucunement concernée par le concours Cavallé, la ville a choisi de développer le Tramway Français Standard issu concours proposé par Marcel Cavallé (secrétaire d'État aux Transports du gouvernement de Jacques Chirac), à 8 autres agglomérations françaises.

En 1981, le projet d'une ligne de tramway est pris en considération avec la mise en place d'un financement pour le développement du matériel roulant où l'Etat s'impliquait alors à hauteur de 30% (il y a parfois de vieilles idées qui sont bonnes).

7 ans après le lancement du projet, les premiers travaux s'achèvent avec le premier tronçon sera mis en service en janvier 1985. Il s'en suivra de nombreuses extensions et les 2 autres lignes, avec le succès que nous leurs connaissons aujourd'hui.

Au travers du Plan de Déplacement Urbains, nous avons décidé, en décembre dernier, de franchir une nouvelle étape dans le développement de notre réseau de tramway, il s'agit de passer d'un réseau en étoile autour de Commerce à un maillage inter-quartiers et même inter-communes à plus long terme, afin de proposer de nouvelles alternatives crédibles à la voiture. Ces investissements sont conséquents, c'est pourquoi la Commission Nationale du Débat Public doit être saisie. Ces investissements sont attendus par les habitants de l'ensemble de l'aire urbaine de Nantes et même au-delà. Qui dit investissement très attendus, dit impatiences, mais nous pourrions rappeler que le délais de 7 ans requis pour la mise en service des nouvelles lignes de tramway prévu pour l'ouverture du nouveau CHU en 2026, est identique a celui des années 80.

Pour finir, j'aimerais rappeler que si les communes de la métropole peuvent à termes toutes bénéficier d'un service public de transport dense et régulier. Ceci est loin d'être le cas sur l'ensemble de l'aire urbaine nantaise. Certes, cela ne relève pas directement de nos compétences. Pourtant, il nous faut avoir en tête que nous aurons besoin à l'avenir d'un RER à la Nantaise, si nous voulons tenir nos objectifs en matière transitions énergétique. Cela interroge sur les politiques nationales actuellement menées en la matière, les privatisations et la course à la concurrence avec les compagnies aériennes, nous éloigne du train du quotidien de demain.

Je vous remercie de votre attention.